

Section Locale Rouillon

Rouillon

le 10 février 2017

Monsieur Le Ministre de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt,

Nous vous avons alerté à plusieurs reprises sur la nécessité pour l'EPL de Rouillon de disposer d'un poste de TFR Documentation. A plusieurs reprises le Conseil d'Administration de notre EPL a voté à l'unanimité des motions réclamant la création de ce poste. Lors de plusieurs rencontres formelles ou informelles, vous même ou la DRAAF nous avaient affirmé que cette demande était légitime et bien fondée.

Pour rappel, le CDI du LEGTA La Germinière dispose de deux ETP temps plein occupés par deux professeures-documentalistes titulaires. En raison du nombre de cours inscrits aux référentiels, un mi-temps est réservé à l'enseignement de la documentation. Déduction faite des heures de cours, une enseignante-documentaliste effectue 15 heures de son temps de service au CDI et l'autre effectue 30 heures. Pour privilégier au maximum l'ouverture du CDI, les documentalistes n'ont placé cette année dans leur emploi du temps que 4 heures communes hebdomadaires (seul temps de concertation possible entre les deux collègues et seul moment où l'une des deux n'est pas chargée de l'accueil du public). L'amplitude d'ouverture du CDI ne couvre malgré cela pas l'ensemble des heures de cours des élèves et étudiants du lycée.

Il n'est par ailleurs pas possible d'ouvrir le CDI après les heures de cours alors que nous accueillons de très nombreux internes qui pourraient également disposer de cet espace de travail et de lecture.

Depuis plusieurs années la demande d'un-e aide-documentaliste est récurrente. La note de service DGER/SDEDC/2016-124 du 16 février 2016 sur l'allocation des postes de personnels ATLS atteste que le CDI de la Germinière est éligible à la « *dotation systématique* » d'un poste de TFR documentation car il remplit les deux critères cumulatifs : plus de deux cents heures d'enseignement et plus de 300 élèves et étudiants. De plus, les effectifs sont en augmentation depuis deux années consécutives et le CDI accueille également les apprentis du CFA et les stagiaires de la formation continue.

À la rentrée 2015, un CDI rénové avec une extension a été mis en service avec deux salles attenantes à gérer avec un parc informatique d'une totalité de 30 ordinateurs.

Les conditions d'exercice des documentalistes sont rendues très difficiles du fait de ces différents paramètres et il ne leur est plus possible de remplir l'intégralité de leurs missions

(gestion du fonds documentaire, accompagnement pédagogique et animation culturelle).

Aujourd'hui , à la lecture de la prochaine circulaire ATLS nous constatons que le poste n'apparaît toujours pas . Nous vous sollicitons donc, à nouveau, pour que ce poste soit mise en place dans le prochain additif qui doit sortir en mars.

En effet, nous avons appris, lors d'une audience entre notre organisation et vos services que pour ce poste dont la DGER reconnaît la pertinence, « la décision n'a pas été arrêtée ». C'est pour cette raison qu'au nom des personnels du lycée, nous vous écrivons. Nous sommes bien évidemment disponibles pour tout échange avec vous.

Thierry Arenzana
Secrétaire de Section SNETAP-FSU
Représentant des personnels

Copie à DGER, DRAF-SRFD Pays de La Loire , Directeur de l'EPL